

### ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

#### **ORDONNANCE NO OCA20-(C-4.1)-002**

Cette ordonnance vise le retrait de la signalisation délimitant un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, d'une longueur de 5 mètres, devant l'entrée du 524, 3e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles.

#### **ORDONNANCE NO OCA20-(C-4.1)-005**

Cette ordonnance vise le retrait de la signalisation délimitant un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres vers l'est, en face du 14365, rue Montmartre, à 268 mètres au nord-est de la rue Forsyth, district de La Pointe-aux-Prairies.

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 12 février 2020.

La secrétaire d'arrondissement substitut

Julie Boisvert

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)*